

Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de l'ACC
du 14 mai 2019 à 10h00
Lieu : salle Kihuy - Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
(Exercice 2018)

REPRESENTANTS A L'AG : Membres effectifs				
#	CENTRE CULTUREL	Présent	Procuration à	Excusé/NON
1	AISEAU-PRESLES		-	
2	AMAY (<i>Cultur'Ama</i>)	Eddy Gijssens		Daniel Boccar
3	ANDENNE		CC HAVELANGE	
4	ANDERLECHT (<i>Escale du Nord</i>)			
5	ANDERLUES (<i>La Bourlette</i>)			
6	ANGLEUR (<i>Ourthe et Meuse</i>)			
7	ANS	Catherine Mossay		
8	ANTOING	Laurence Muller		
9	ARLON (<i>CC du Sud-Luxembourg</i>)		CC HOTTON	
10	ASSPROPRO (<i>Association des programmateurs professionnels</i>)			Nadine Renquet
11	ATH (<i>Maison culturelle d'Ath</i>)			Engelbert Petre
12	AUBANGE (<i>Athus</i>)			
13	BASTOGNE		CC PERWEZ	
14	BEAURAING		PROCURATION LIBRE NON ATTRIBUEE	
15	BEAUVECHAIN (<i>Nethen</i>)			
16	BERCHEM (<i>Archipel 19</i>)			
17	BERTRIX	Alain Thomas		
18	BIEVRE			
19	BOUSSU			
20	BRAINE-L'ALLEUD			
21	BRAINE-LE-COMTE			
22	BRAIVES		CC REMICOURT	
23	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	Lisa Di Sante		
24	CHARLEROI (<i>L'Eden</i>)		CC CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	
25	CHENEE	Christophe Loyen		
26	CHIMAY (<i>Sud Haina</i>)		CC WAREMME	
27	CINEY			

28	COLFONTAINE	Laurence Van Oost		
29	COMINES-WARNETON <i>(Cc M.J.C.)</i>		CC PHILIPPEVILLE	
30	LA CONCERTATION ASBL – ACTION CULTURELLE BRUXELLOISE			
31	COOPERATION REGIONALE CULTURELLE DE LIEGE	Justine Constant		
32	COURCELLES <i>(La Posterie)</i>			
33	COURT-SAINT-ETIENNE <i>(CCBW)</i>	Françoise Kolen		
34	COUVIN	Georges Venturini		
35	DINANT		CC FOSSES-LA-VILLE	
36	DISON			
37	DOISCHE			
38	DURBUY	Ilse Vackier		
39	EGHEZEE <i>(asbl ECRIN)</i>		CC SIVRY-RANCE	
40	ENGHIEN		CC TUBIZE	
41	ENGIS			
42	ETTERBEEK <i>(Espace Senghor)</i>	Sonia Triki		
43	EVERE <i>(L'Entrela)</i>		CC JUPILLE ET WANDRE	
44	FARCIENNES		CC GERPINNES	
45	FLEMALLE			
46	FLEURUS			
47	FLOBECQ-ANVAING <i>(Pays des Collines)</i>		COOPERATION CULTURELLE LIEGE	
48	FLOREFFE			
49	FLORENNES	Laurent Habran		
50	FLORENVILLE <i>(Beau Canton)</i>	Alexandre Marc		
51	FOREST <i>(Le Brass)</i>			
52	FOSSES-LA-VILLE	Bernard Michel		
53	FRAMERIES		CC QUAREGNON	
54	GANSHOREN <i>(La Villa)</i>			
55	GEMBLOUX			
56	GENAPPE	Emilie Lavaux		
57	GERPINNES	Etienne Pevenasse		
58	HABAY	Pierre Fasbender		Freddy Emond
59	HANNUT			
60	HASTIERE <i>(Cc Haute-Meuse)</i>			
61	HAVELANGE	Monique Dodet		Jean-Luc Roland
62	HERSTAL	France Remouchamps		
63	HOTTON	Véronique Piscart		
64	HUY	Justine Dandoy et Michel Yerna		
65	ITTRE	Nathalie Lourtie		
66	JETTE		PROCURATION LIBRE NON ATTRIBUEE	
67	JODOIGNE-ORP-JAUCHE	Stéphanie Croquet		
68	JUPILLE-WANDRE	Murielle Frenay		
69	LA LOUVIERE <i>(CCR du Centre - Central)</i>			Jack Houssa
70	LA MAISON DU LIVRE			

71	LAEKEN (<i>Bruxelles-Nord Maison de la Création</i>)			
72	LE ROEULX (<i>Joseph Faucon</i>)	Anne-Laure Béchet		
73	LESSINES (<i>René Magritte</i>)			
74	LEUZE		CC LE ROEULX	
75	LIBRAMONT-CHEVIGNY			
76	LIEGE (<i>Les Chiroux</i>)			
77	MANAGE (<i>Le Scailmont</i>)		CC GENAPPE	
78	MARCHE (<i>Mc Famenne-Ardenne</i>)			
79	MARCHIN		CC HUY - Justine Dandoy	
80	MOMIGNIES (<i>Thiérache</i>)			
81	MORLANWELZ (<i>Le Sablon</i>)			
82	MOUSCRON		CC AMAY	
83	NAMUR (<i>Théâtre de Namur</i>)			Marylène Toussaint
84	NASSOGNE	Jean-Pierre Clinckx		
85	NIVELLES			
86	OTTIGNIES-LLN		PROCURATION LIBRE NON ATTRIBUEE	Vincent Geens
87	PERUWELZ (Arrêt 59)	Julie Dechamps		
88	PERWEZ	Thibaut Bhrohet		
89	PHILIPPEVILLE	Hélène Josse		
90	PONT-A-CELLES (Pays de Geminiacum)	Laurence Vandermeren		
91	QUAREGNON	Morgan Di Salvia		
92	QUEVAUCAMP (<i>Beloeil</i>)			
93	REBECQ			
94	REMICOURT	Michel Desaubies		
95	RIXENSART		CC JODOIGNE-ORP- JAUCHE	
96	ROCHFORT	Carine Dechaux		
97	SAINT-GEORGES SUR MEUSE	Thierry Guérin		
98	SAINT-GHISLAIN		CC COLFONTAINE	
99	SAINT-GILLES (<i>Jacques Franck</i>)			
100	SAMBREVILLE (<i>Crac's</i>)		CC FLORENNES	
101	SCHAERBEEK			
102	SERAING	Christian Lassaux		
103	SILLY		CC PONT-A-CELLES	
104	SIVRY-RANCE	Régis Cambron		
105	SOIGNIES			
106	SOUMAGNE			
107	SPA-JALHAY-STOUMONT		CC THEUX	
108	SPRIMONT	Jean-Luc Gustin		
109	STAVELOT-TROIS-PONTS	Françoise Servais		
110	THEUX	Catherine Scurole		
111	THUIN (<i>Haute Sambre</i>)			
112	TINTIGNY (<i>Rossignol</i>)		CC SPRIMONT	
113	TOURNAI			

114	TUBIZE	Pierre Anthoine		
115	VERVIERS	Audrey Bonhomme		
116	VIROINVAL (<i>Action Sud</i>)	Pierre Gilles		
117	WALCOURT	Sabine Lapôte		
118	WANZE	Jean-François Dabompré		Pierre Mativa
119	WAREMME	Thomas Kempeneers		
120	WATERLOO (<i>Espace Bernier</i>)		CC ITTRE	
121	WATERMAEL-BOITSFORT (<i>La Vénerie</i>)	Virginie Cordier		
122	WELKENRAEDT	Benjamine Huyghe		Eddy Demonceau
123	WOLUWE-ST-PIERRE (<i>Whall</i>)		CC FLORENVILLE	
124	WOLUWE-ST-LAMBERT (<i>Wolubilis</i>)			Sandra Amboldi
Membres sympathisants		OUI/NON		
1	Luc Decharneux	Oui		
TOTAL participants		50		
Dont membres effectifs		48	26	

L'assemblée générale débute à 10h10.

Préambule – Déroulement de l'AG

Afin de permettre le déroulement des différents événements de la journée, l'AG se concentre sur les points ordinaires via une présentation dynamique en plénière.

0. Accueil

a. Mot d'introduction du président

Le président ouvre la réunion en remerciant le CC de Huy, et plus particulièrement Justine et son équipe pour l'accueil de cette journée.

Il rappelle le programme de ce 14 mai qui verra se succéder l'AG statutaire de l'ACC, celle de l'ASTRAC, ainsi qu'une rencontre-débat sur les enjeux et revendications du secteur des Centres culturels.

Le président insiste sur l'importance de cette journée. Tout d'abord, l'organisation des AG de l'ACC et de l'ASTRAC en un seul et même lieu symbolise la perspective de multiplier et d'accroître encore les collaborations entre les deux structures comme précisé et inscrit dans leur contrats-programme respectifs. D'autre part, cette journée permettra de faire le point sur la place de la culture que donnent et/ou donneront les différents partis politiques à l'occasion d'une rencontre – débat avec la participation d'un représentant de chaque parti ayant répondu positivement à l'invitation lancée avec l'ASTRAC et l'ACC.

Les délégués des membres et travailleurs du secteur présents sont remerciés. Leur participation en nombre à l'AG conforte l'ACC dans l'importance de ses actions et projets.

Le président annonce un heureux événement : la famille de la chargée du pôle « Mission » s'est agrandie. Un petit Yanis est né le 30 mars dernier. L'AG adresse ses félicitations à Mariam et à Dominique.

Cette année encore, les pièces justificatives de l'AG ont été compilées dans un journal, « *The ACC News* ». Le président espère que chacun a pris autant de plaisir à le consulter que l'équipe à le rédiger. Enfin, avant d'entrer dans le vif du sujet, il remercie Patricia et toute l'équipe de l'ACC pour l'immense travail de qualité accompli l'année écoulée et pour leur investissement dans l'organisation de cette journée.

b. Vérification des pouvoirs et répartition des procurations

Les procurations reçues ont été attribuées aux représentants présents. Il n'y a pas de quorum de présence pour cette AG au vu des points à l'ordre du jour. Il y a 50 membres effectifs présents et 26 procurations attribuées.

1. Approbation du projet de procès-verbal de l'AG du 15 mai 2018

Aucune modification n'est proposée au projet de PV.

Le procès-verbal est approuvé moyennant 1 abstention.

2. Activités 2018

a. Rapport d'activités (RA) 2018

Le RA 2018 de l'ACC a été envoyé aux membres par courriel et se trouve dans le journal « *The ACC News* ». Il se présente dans la lignée du format des années précédentes, toujours dans une volonté de clarification et de simplification des documents administratifs. Il se focalise sur l'essentiel des missions, des actions et des partenariats menés en 2018.

i. Coup d'œil sur l'année 2018

La direction FF présente un rapport quantitatif succinct des activités 2018. L'ACC a poursuivi l'accomplissement de ses missions de base de soutien, d'accompagnement de ses membres et de représentation du secteur des CC.

A propos de sa **mission de soutien et conseils**, en 2018, l'ACC a été sollicité lors de 395 consultations juridiques et patronales, dont 20 relectures de statuts (soit le même nombre que 2016 car il y avait de très nombreuses questions sur les subventions et le décret en 2017 qui ont fortement diminué en 2018). Ce sont 87 % des Centres culturels qui ont consulté l'association. Lors de ces consultations, les thématiques principales étaient la gestion du personnel (et plus particulièrement la question de la rémunération), la réforme des asbl, et ensuite les subventions et le financement.

La représentation et la défense du secteur s'est illustrée cette année lors de moments clés tels que l'audition au Parlement de la FWB le 19 mars 2018 concernant les problèmes de financement du décret, la forte mobilisation autour de la réforme APE durant toute l'année, l'analyse d'avant-projet du décret « Instances d'avis » ou encore l'implication de l'ACC au sein de la Cessoc, notamment sur les accords du non marchand pour obtenir l'augmentation des barèmes à 97,14%.

Concernant la mission d'**information et de sensibilisation**, 15 newsletters ont été publiées en 2018 (Infolettre et ACC Express réunis).

En terme de **formations**, en 2018 l'ACC a co-organisé 16 modules de formation Culture + avec la FPCEC. L'association a également contribué ou organisé des matinées d'information sur la réforme APE (avec l'UNIPSO), le RGPD (avec la Cessoc) et la réforme du droit des asbl avec la FPCEC, le MSW et l'AAFBV.

En ce qui concerne **la promotion et la valorisation du secteur**, cette année a été celle de la réédition du Guide des centres culturels (4000 exemplaires), d'une AG festive, de la réalisation d'un *Carnet de voyage des Centres culturels* à l'occasion des 40 ans de l'ACC et du prix biennal ACC/Ethias d'un montant de 13.000€ qui a récompensé les projets de deux opérateurs (CC de Marche et la Coopération Culturelle liégeoise).

2018 était également l'année de nouveaux statuts pour l'ACC (*voir page suivante le Zoom du pôle patronal à ce sujet*). Et sur des missions plus transversales, cette année a été celle de la réalisation d'un mémo sur la parité Femmes-Hommes, de la demande d'adoption d'une résolution parlementaire reconnaissant la FWB comme entité hospitalière (*voir page suivante le premier Zoom sur une action du pôle projets à ce sujet*) ou encore une année de poursuite du soutien au label United Stages.

ii. Zoom sur trois actions réalisées en 2018

Après ce tour d'horizon des activités réalisées en 2018, chaque travailleuse présente l'une des thématiques dans lesquelles elle s'est investie.

Une action du pôle projets : Le projet « Fédération Wallonie-Bruxelles Entité hospitalière »

En février 2018, en réaction à l'arrestation de personnes « sans-papiers » dans les locaux de la maison des arts bruxelloise Globe Aroma, l'ACC interpella, aux côtés d'United Stages et de 14 autres fédérations et associations du secteur socio-culturel et sportif, les parlementaires de la FWB.

Nous leur demandions de soutenir un projet de résolution visant à déclarer la FWB « Entité hospitalière » envers les migrants et demandeurs d'asile.

En mars, le Parlement adoptait cette résolution qui demande au gouvernement notamment de permettre aux migrants un accès accru aux institutions culturelles et éducatives, tout en veillant à préserver l'inviolabilité de ces lieux vis-à-vis des forces de police.

Comme plusieurs membres ont manifesté leur souhait d'afficher ce texte, il a été imprimé en A3 et envoyé aux membres de l'ACC, de United Stages et d'une trentaine de fédérations et organisations socio-culturelles, éducatives et sportives pour qu'elle soit affichée publiquement. Le texte a également été envoyé aux parlementaires de la FWB en les encourageant à s'engager pour que cette résolution soit suivie d'effet.

L'action « FWB Entité hospitalière » est en lien direct avec l'engagement de l'ACC auprès du label United Stages qui réunit aujourd'hui 46 opérateurs culturels à Bruxelles et en Wallonie, dont 7 CC. Ces opérateurs mettent en œuvre des récoltes de fonds auprès de leurs publics, des actes solidaires ou des actions de sensibilisation au profit de personnes fragilisées, qu'elles viennent d'ici ou d'ailleurs.

Une deuxième action du pôle projets : (In)formation et Culture Plus

Au niveau de l'information, l'ACC a publié en 2018 15 Infolettres et Acc-Express. Elle assure, via ces deux canaux, une veille active sur les sujets juridiques et patronaux mais aussi des actus sectorielles et extra-sectorielles. Les autres canaux de diffusion de l'info sont notre site et notre page Facebook qui relève plus des infos générales liées à la vie de l'ACC ou du secteur.

Au niveau des formations et plus précisément de Culture Plus, le nombre de participants est en hausse : 180 personnes ont participé aux formations en 2018. Pour la saison 2018-2019, une vidéo explicative et promotionnelle a été réalisée, l'offre en décentralisation renforcée, un catalogue diffusé et en partie publié via le Service de l'Action territoriale. 14 modules ont été programmés pour cette saison, plus des séances d'infos en fonction de l'actualité, notamment sur le RGPD.

Une action du pôle patronal : Le changement de statuts de l'ACC

Lors de l'AG de l'ACC du 15 mai 2018, de nouveaux statuts ont été votés pour l'asbl. Suite à l'adoption de ces statuts, nous avons mis en place les nouveaux organes internes de l'ACC.

C'est ainsi que le conseil de l'action culturelle (CAC) s'est réuni pour la première fois le 25 juin 2018. Les membres du CAC ont élu Alain Thomas en qualité de président lors de cette réunion. Trois administrateurs sont délégués pour participer également au CAC. Il s'agit de Michel Yerna (président du CA), Régis Cambron (vice-président du CA) et Virginie Cordier (administratrice du CA).

Pour rappel, le CAC a pour mission de discuter des enjeux et des questions transversales en lien avec le but de l'ACC. Lors des réunions qui se sont tenues durant cette année, différentes thématiques ont été abordées et travaillées par le CAC, notamment les questions touchant à la parité Femmes-Hommes, à la réforme de la nouvelle gouvernance, au projet United Stages ainsi qu'au Prix Ethias, au mémo politique, à la visibilité numérique et à l'organisation de cette journée ACC-ASTRAC. Il ne s'agit là que des principales thématiques étudiées par le CAC.

Ces nouveaux statuts ont également été l'occasion d'adopter de nouveaux outils de gestion (ROI et vadémécum de gestion).

Le rapport d'activités 2018 est approuvé par l'AG à l'unanimité moins une abstention.

b. Bilan et comptes de résultat 2018

Les comptes et le bilan 2018 ont été adressés aux membres, accompagnés d'une note explicative. La directrice FF explique les différences notables entre les comptes et bilan 2017 et ceux de 2018.

i. Commentaire relatif au bilan

Au niveau des actifs, les différences principales concernent les actifs immobilisés (car quelques amortissements de biens mobiliers sont terminés) et une créance commerciale importante à la clôture 2018 (car le subside Ethias de 16.500 € n'a pas été versé).

Au niveau du passif, la différence concernant la dette commerciale (14.753,03 €) s'explique par des décomptes et factures à recevoir de l'ONSS et de Culture Plus, tandis que celle du produit à reporter (14.690 €) est liée à la part de la subvention de Culture Plus 2019 payée en 2018 et au report de la subvention pour le livre des Centres culturels.

➡ **Nous terminons l'exercice 2018 avec un total de 236.305,85 € au bilan ET un résultat reporté de 32.028,33 €.**

ii. Commentaire relatif au résultat 2018 avant affectation

Cette partie commente les écarts les plus importants entre le budget 2018, adopté lors de l'AG statutaire de 2018 et le résultat provisoire connu.

Les trois éléments essentiels qui expliquent le résultat important sont des recettes plus conséquentes que prévu (principalement issues des formations Culture Plus, environ 9000€ de plus), des charges salariales inférieures qui s'expliquent par un congé parental du directeur non remplacé pendant 1 mois, des charges de services et biens divers nettement inférieures aux prévisions (-16.918€).

iii. Commentaire relatif aux recettes

Grâce au plan de formation Culture Plus co-organisé avec la FPCEC, l'ACC a pu à nouveau dégager des recettes propres (code 700101). Les autres produits sont restés stables.

En ce qui concerne les subventions extraordinaires (code 737510) qui s'élèvent à **9900€**, elles se répartissent en 3000€ (report de la subvention C+ de 2017 sur 2 exercices) plus 900€ (solde 2017) plus 6000€ (exercice 2018 non réparti sur 2 années).

iv. Commentaire sur les dépenses

La direction FF relève que la rétrocession de 50% des recettes de Culture Plus à la FPCEC (code 603100) est légèrement plus importante que prévu puisque les recettes ont été plus élevées.

Certaines dépenses budgétées n'ont pas été engagées, notamment des frais d'impression (613000), de réunions (613450), de formations (614100) et des frais de déplacement (619000) ont été moins importants que prévu.

Hormis pour le plan de formation Culture Plus, en 2018, l'ACC s'est à nouveau concentrée sur ses missions de base. Peu de dépenses extraordinaires ont été réalisées car la publication du livre a été reportée en 2019.

Enfin, les amortissements (630200) de 286,53€ sont relatifs aux seuls meubles de bureau.

v. Avis sur l'affectation du résultat positif

Le CA propose à l'AG de répartir le résultat positif de 32.028,33 € comme suit : affecter 20.437,91 € du bénéfice (le reste étant mis en résultat reporté) comme suit :

- ➡ 4.100 € en prévision des opérations liées aux 40 ans
- ➡ 14.187,91 € pour des outils de communication

- ➔ 1.500 € de provision pour les cotisations Cessoc
- ➔ 650 € de provision pour la hausse de loyer.

c. Rapport des vérificateurs.rices aux comptes

PROVISIONS 2017		REPRISES	APRÈS REPRISES	NOUVELLES	APRÈS
Libellés	Montants	2018	2018	PROVISIONS 2018	PROVISIONS 2018
					au 1er janvier 2019
Remplacement Céline	3700,00	-3700,00	0,00	0,00	0,00
40 ans de l'ACC	14000,00	-2500,00	11500,00	4100,00	15600,00
Mémorandum politique	6824,70	0,00	6824,70	0,00	6824,70
Outils de communication	11812,09	0,00	11812,09	14187,91	26000,00
Bien être au Travail	2819,05	-2819,05	0,00	0,00	0,00
Cotisations Cessoc	1500,00	0,00	1500,00	1500,00	3000,00
Indexation du loyer	650,00	0,00	650,00	650,00	1300,00
Totaux	(*) 41.305,84	-9.019,05	32.286,79	20.437,91	52.724,70

(*) Détail au bilan :

Bilan (passif) au 31/12/17	24.524,70	130600 Autres fonds affectés
Bilan (passif) au 31/12/17	16.781,14	163xxx Diverses provisions
Total	41.305,84	

Les comptes ont été vérifiés par Françoise Kolen, directrice adjointe du CCBW et Bernard Michel, directeur du CC de l'entité fossoise. Les vérificateurs.rices approuvent le vadémécum rédigé pour finaliser les « règles d'évaluation ». Ils estiment que la facturation du secrétariat social manque de visibilité car les factures et notes de crédit ne sont pas clairement dissociées. Ils signalent que le montant affecté au service comptable est élevé. Ils invitent à éditer pour l'AG un tableau indiquant les fonds affectés et leur prélèvement. Enfin, ils recommandent que les subsides extraordinaires (8.000 €) affectés au livre soient reportés en 2019.

Nonobstant ces remarques, les vérificateurs.rices concluent que « les comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable des asbl. » Ils « invitent l'AG à approuver sans réserve les comptes de l'exercice 2018 et à donner décharge aux administrateurs ».

Le président remercie les vérificateurs.rices pour ce travail rigoureux et pour leur précieuse contribution.

L'AG adopte à l'unanimité le bilan et les comptes de l'exercice 2018 et approuve la proposition du CA d'affectation de 20.437,91 € du boni d'un montant comme suit :

- 4.100 € en prévision des opérations liées aux 40 ans
- 14.187,91 € pour des outils de communication
- 1.500 € de provision pour les cotisations Cessoc
- 650 € de provision pour la hausse de loyer.

d. Décharge aux administrateurs

3. Activités 2019

a. Plan d'actions (PA) 2019

i. Coup d'œil sur l'année 2019

Conformément au format des éditions précédentes et en vue d'une simplification administrative, le PA 2019 répond aux mêmes exigences de forme et de fond permettant d'obtenir un outil de communication concis et plus pertinent. Les actions prévues en 2019 sont en lien avec les axes prioritaires définis dans notre contrat programme.

En ce qui concerne **le soutien et les conseils**, l'ACC poursuivra des actions de service et de consultations. Beaucoup de questions ont déjà été posées suites aux élections communales (sur l'application de la clé d'Hondt, les APE et la gestion du personnel).

En 2019, **pour la représentation et la défense du secteur** une attention particulière sera portée aux nouvelles réformes et à l'application du décret pour le 2^{ème} train. L'ACC participera aux espaces de concertation patronale, sectorielle et intersectorielle (où l'asbl occupe 20 mandats, dont celui de porte-parole pour le Maribel depuis cette année). L'ACC rédigera également un memorandum politique en concertation avec le secteur, le diffusera et l'utilisera pour réaliser des négociations politiques après les élections. Par ailleurs, l'ACC persévèrera dans la direction d'un rapprochement fédératif avec l'ASTRAC et en collaboration avec l'ASTRAC. Cela s'illustrera par la réalisation des AG des deux ORUAs le même jour, en un seul lieu et ouvertes, par la rédaction commune du memorandum politique ou encore par la coproduction d'une vidéo sur les droits culturels.

L'ACC poursuivra également ses **actions d'information et de sensibilisation**. Pour ce faire, elle poursuivra l'envoi de l'infolettre et de l'ACC Express avec une réflexion sur leur évolution. L'association réalisera également un important travail autour de la communication avec une refonte du site internet et une collaboration renforcée avec les médias.

En ce qui concerne **l'organisation de formations**, 2019 sera une année charnière pour Culture Plus. C'est l'année de la fin du subsidé alloué au lancement du programme de formation organisé en collaboration avec la FPCEC. Une mise au vert des deux associations visera à évaluer le travail réalisé et à assurer la pérennisation du projet. De nouveaux modules seront proposés en 2019, tel que celui sur les Droits culturels. L'ACC co-organisera également une séance d'info sur les services et produits de Socialware et une autre sur la mise en place d'un réseau des chargés de comm?.

Les actions prévues en terme de **promotion et valorisation** portent notamment sur la réalisation d'un memorandum politique du secteur, et le soutien à d'autres mémo (tel que le mémo parité ou celui de la Cessoc). Il s'agira également de réaliser une vidéo portant sur les Droits culturels et de finaliser pour septembre le livre des 40 ans (*voir page suivante le deuxième Zoom sur une action du pôle projets à ce sujet*).

L'année 2019 sera également l'occasion de l'évaluation du conseil de l'action culturelle (qui fêtera sa 1^{ère} année de fonctionnement en juin 2019).

ii. Zoom sur trois actions prévues en 2019

Suite à la présentation générale du plan d'actions réalisé par la directrice FF, les chargées de pôle développent chacune une action projetée.

Une action du pôle projets : Le mémorandum politique

2019 est une année charnière pour notre secteur, c'est pourquoi l'ACC et l'ASTRAC ont mis communément en place une stratégie de communication et de sensibilisation dans le contexte spécifique des élections. Le mémo politique en fait partie.

Cette campagne regroupe différents éléments complémentaires à savoir la vidéo des droits culturels, le débat politique qui aura lieu ce jour et le mémo politique. Celui-ci a été réalisé sur base d'un travail participatif et collectif via des GT et au sein de nos instances. La volonté est bien de défendre et promouvoir le secteur en diffusant un maximum ce mémo, et d'avoir une action politique qui soit renforcée et concertée.

Les 3 grands thèmes repris dans le mémo sont : défendre l'application pleine et entière du décret, pérenniser l'emploi et renforcer les actions transversales (les détails sont indiqués dans le journal de l'ACC). Il a été envoyé à tous nos membres, mais surtout à plus de 500 représentants politiques (FWB, Wallonie, Fédéral), aux Centres d'études politiques et à de nombreuses associations proches de notre secteur. Il propose donc des pistes d'actions concrètes aux futur.e.s élu.e.s. Il sera également très utile après les élections lorsque nos deux organisations iront à la rencontre des nouveaux élu.e.s.

Un membre aurait souhaité ajouter une 4^{ème} priorité au mémo liée à la gouvernance et nommer le mémo « La Culture au centre ».

Une action du pôle patronal : Le Fonds Maribel

L'ACC siège via un mandat à la CESSoc au Fonds Maribel. Depuis avril 2019, l'association s'investit encore un peu plus au sein du Fonds Maribel : elle y est porte-parole du banc patronal.

En 2019, le fonds Maribel a augmenté le plafond de la subvention, et lancé un appel à candidatures dans le cadre du Maribel Social. Au total, ce sont 81 postes à mi-temps qui seront octroyés au secteur socioculturel. Parmi eux, 5 mi-temps sont alloués au sous-secteur des Centres culturels.

Suite à une intervention d'un membre, la chargée du pôle patronal précise que les mi-temps sont octroyés en fonction du volume de personnes employées dans chaque sous-secteur. Elle précise que 6 mi-temps étaient initialement octroyés aux CC, mais que l'un d'entre eux a été transféré aux associations « dites orphelines », celles qui ne font partie d'aucun sous-secteur et cotisent pourtant car elles sont dans la CP 329.02. Il s'agit d'un geste de solidarité qui s'inscrit dans une dynamique d'équité portée par le CAC et le CA.

Une deuxième action du pôle projets : Le Carnet de voyage des Centres culturels

L'idée d'un livre des 40 ans évolue depuis l'AG de 2018 où les membres avaient discuté, regroupés par table, de la forme que prendrait ce livre. Après un an de travail, ce livre sera bientôt dans vos bibliothèques, dans les mains de vos partenaires ou de votre public.

Le projet s'est modifié petit à petit, nourri par le conseil de l'action culturelle pour aboutir à une forme de « carnet de voyage » des CC, une déambulation parmi les 118 CC reconnus, qui mettra en avant leur ancrage territorial, la multiplicité de leurs actions, en lien avec leurs enjeux et les « visages » de ceux qui font vivre les CC. Il s'agira là d'un livre de promotion du secteur, un portrait instantané, à la fois informatif et ludique, qui se veut différent d'un répertoire des CC, comme l'ACC en avait déjà produit. Ce projet bénéficie d'une subvention extraordinaire de la FWB d'un montant de 8.000 €.

A l'été 2018, l'ACC avait lancé un appel à candidature pour trouver un.e graphiste. Suite aux propositions de maquette, le choix s'est porté sur Loïc Gaume, dont nous avons apprécié le travail de cartographie illustrée. Le canevas définitif du livre a été validé par le CA en décembre 2018 et à partir de là l'ACC a fait appel à la participation de ses membres pour récolter leurs histoires, leurs photos, leur regard sur leur territoire. La grande majorité des éléments ont à ce jour été transmis par les CC. L'ACC remercie les CC pour leur participation à ce livre et le temps qu'ils y ont consacré.

Le livre sera imprimé en 1000 exemplaires en juin afin d'être diffusé à la rentrée. Nous organiserons très probablement une fête de lancement. Chaque CC en recevra 5 exemplaires. Il sera également envoyé dans les bibliothèques.

Le plan d'actions 2019 de l'ACC est approuvé par l'AG à l'unanimité moins une abstention.

b. Budget 2019

i. Commentaire relatif au budget 2019

Les prévisions permettent à l'ACC de présenter un budget à l'équilibre pour l'année 2019.

Le budget 2019 est construit sur base du maintien du volume actuel des activités, complété du développement d'outils et d'actions de communication ainsi que de la pérennisation du plan de formation Culture Plus qui n'est plus subventionné à partir de 2019.

Pour 2019, la plupart des postes de dépenses liés au fonctionnement ont été calqués sur ceux de 2018. La part « emploi » a été calculée à 100% d'occupation (sans tenir compte de réductions éventuelles liées à des remplacements avec ancienneté inférieure, ou à des congés parentaux non remplacés). La proposition tient compte de l'augmentation structurelle de l'emploi, de l'indexation et d'une montée barémique de l'équipe à 97,14% dès janvier 2019.

Hormis les recettes et dépenses liées à la finalisation du projet des 40 ans de l'ACC et de la réalisation d'outils liés aux élections (mémoire et stratégie de communication), le budget 2019 reste fidèle à la poursuite des missions et permet de financer le plan opérationnel défini pour 2019.

ii. Commentaire relatif aux « produits » 2019

La directrice FF développe quelques postes à propos desquels le budget 2019 présente des différences avec 2018.

En ce qui concerne les formations (codes 7000100-700101), la gestion comptable de Culture Plus est reprise par la FPCEC depuis le 1^{er} janvier 2019. La répartition des montants liés aux postes Culture Plus est donc modifiée. Les 6690€ de recettes qui apparaissent au budget (poste 700101) correspondent au report des formations 2019 payées en 2018. L'ACC et la FPCEC n'auront plus de subside extraordinaire pour financer le plan de formation. Le boni pour Culture Plus en 2019 a été estimé à 14.000€ (idem 2018), soit 7.000€ par association. Il n'y aura donc pas de rétrocession de la part de la FPCEC (poste 703000) car cela correspond aux recettes déjà perçues en 700101.

La subvention extra de la FWB (code 737510) correspond au report de la demande extraordinaire au service des Centres culturels de 8.000 € pour le « carnet de voyage » (40 ans de l'ACC).

Quant à elle, la refacturation coproduction (code 743400) correspond à la participation de l'ASTRAC pour cofinancer la capsule vidéo sur les droits culturels.

Le budget 2019, dont la montée barémique de l'équipe de l'ACC à 97,14% sont adoptés par l'AG à l'unanimité moins une abstention.

c. Election des vérificateur.rice.s aux comptes – Point de décision

Françoise Kolen et Bernard Michel proposent d'être renouvelé.e.s dans leurs missions de vérificatrice.eur.s aux comptes. Les membres de l'AG les remercient.

Les membres de l'AG renouvellent Françoise Kolen et Bernard Michel pour occuper la fonction de vérificateur.rice.s aux comptes pour l'exercice 2019 et les remercient par avance pour leur intérêt.

d. Cotisation 2019

Les modalités de calcul de la cotisation 2019 des membres effectifs de l'ACC sont inchangées. Pour rappel, cette cotisation se compose de :

- une part fixe 0,18 % (pour les ex-CCR en 2018) ou 0,20 % (ex-CCL) de la subvention perçue par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'année N-2 (Emploi + subventionnement).
- une part emploi : nombre d'ETP de l'année N-2 du membre multiplié par 17,65€ (correspond à la part de la concertation sociale et peut varier en fonction des montants fixés par la Confédération des Employeurs du Secteur Sportif et Socioculturel - CESSOC).

Un maximum de 3.000 € et un minimum de 150 € ont été fixés par les statuts votés en 2018.

Les membres de l'AG approuvent les modalités de calcul des cotisations pour 2019 à l'unanimité.

4. Elections – Point de décision

a. Election des nouveaux membres de l'AG

Le CA a reçu une candidature de l'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels, qui se porte candidate pour devenir membre effectif de l'ACC. Il l'a validée et remet entre les mains de l'AG son élection. . Le président partage la motivation exprimée par le candidat qui rappelle son désir d'approfondir les collaborations entre les deux ORUAs.

L'AG a approuvé à la majorité absolue des voix des membres présents et représentés l'affiliation en qualité de membre effectif, de l'ASTRAC.

b. Election de nouveaux membres au conseil de l'action culturelle (CAC) de l'ACC

Il y a actuellement 12 membres du CAC. Il n'y a pas de nouveau candidat qui se présente.

c. Election du conseil d'administration (CA) de l'ACC

Suite à la fin de ses fonctions comme directrice de CC, Patricia Santoro a démissionné du CA en décembre 2018. Le CA a appris que deux de ses membres n'étaient pas renouvelés comme délégués, perdant de fait la qualité d'administrateurs de l'ACC. Sébastien Warisse s'est porté candidat pour rejoindre le CA. En son absence, le président communique ses motivations : œuvrant depuis 15 ans au sein du secteur, Sébastien Warisse assure l'AG de son intérêt pour les politiques culturelles. Il poste sa candidature dans le souhait de « *renvoyer modestement l'ascenseur à un secteur culturel qui [lui] a tant apporté, aussi bien professionnellement que personnellement* ». Par ailleurs, il est précisé qu'une AG extraordinaire aura lieu à la rentrée pour permettre à de nouveaux membres d'entrer dans le CA et le CAC de l'ACC.

AG 14/05/2019 - Election du CA de l'ACC : majorité absolue des votes exprimés

	Candidat	Qualité	Résultat	Total Votes			Votes valables	Majorité absolue
				OUI	NON	Abstention		
1	Warisse Sébastien	Directeur FF du CC de Sambreville	élu	76	0	0	76	39

L'AG élit à la majorité absolue des voix des membres présents et représentés Sébastien Warisse comme nouveau membre du CA.

5. Remerciements des administrateurs.trice.s sortants.es de l'ACC

Le président remercie très chaleureusement les administratrices et administrateurs qui sont sortants dans leur mandat au sein du CA. Les membres de l'AG leur adressent leur reconnaissance et leur gratitude pour leur précieuse contribution au sein du secteur des CC et de la fédération.

*Le président clôture l'AG à 11h06 et invite les membres à partager un moment convivial autour d'un drink.
Prise de note par Eglantine Bustarret.*